

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
08/01/91

Origine :
ENSM
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de :
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Chefs de Services des Echelons locaux de :
STRASBOURG - HAGUENAU - SELESTAT - LYON -
VILLEFRANCHE SUR SAONE - LE MANS -
MARSEILLE - NICE - CHARLEVILLE MEZIERES
GRENOBLE - VIENNE - REIMS - AMIENS
CERGY PONTOISE

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux
de :
LILLE - LYON - MARSEILLE - NANCY - PARIS -
STRASBOURG

(pour attribution)

Réf. :
ENSM n° 1404/91 - DGR n° 2583/91

Plan de classement :

45

Objet :

Dépistage du cancer du sein dans le cadre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaires.

Recommandations techniques (notamment sur le matériel) de la Commission Nationale des Cancers.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet : Immédiate Date de Réponse :
Dossier suivi par : ENSM A. BARBIER
Téléphone : 42.79.31.08

**Direction de la
Gestion du Risque**

08/01/91

Origine :
ENSM
DGR

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie de :
Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils
Chefs de Services des Echelons locaux de :
STRASBOURG - HAGUENAU - SELESTAT - LYON -
VILLEFRANCHE SUR SAONE - LE MANS -
MARSEILLE - NICE - CHARLEVILLE MEZIERES
GRENOBLE - VIENNE - REIMS - AMIENS
CERGY PONTOISE

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux
de :
LILLE - LYON - MARSEILLE - NANCY - PARIS -
STRASBOURG

(pour attribution)

N/Réf. : ENSM n° 1404/91 - DGR n° 2583/91

Objet : Recommandations techniques concernant la campagne de
dépistage du cancer du sein arrêtées par la Commission
Nationale des Cancers.

Une action de dépistage du cancer du sein a été entreprise fin 1989 dans le cadre du Fonds National de Prévention d'Education et d'Information Sanitaires sur six départements qui recouvrent neuf caisses primaires (Strasbourg, Haguenau, Sélestat, Lyon, Villefranche sur Saône, Marseille, Le Mans, Nice, Charleville-Mézières).

L'arrêté programme du 10 juillet 1990 a étendu le bénéfice de cette action à quatre nouveaux départements, soit cinq caisses primaires supplémentaires : Grenoble, Vienne, Reims, Amiens et Cergy-Pontoise.

La circulaire ENSM n° 1317/89 DGR 2420 - AC 50 du 7.11.1989 a défini le contenu général et le mode de dépistage de l'action. Pour compléter ces données, je vous fais parvenir ci-après les recommandations techniques qui résultent des travaux de la Commission Nationale des Cancers.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- Mammographe récent (moins de 3 ans d'ancienneté) :
 - . foyer inférieur ou égal à 0,4 mm,
 - . distance du foyer film minimale supérieur à 60 cm,
 - . utilisation d'une grille et d'une cellule photoélectrique,
 - . utilisation d'un système de compression,
 - . tension de réalisation du test inférieur à 35 KV,
- utilisation du couple film-écran,
- système de développement dévolu à la mammographie,
- contrat de maintenance (avec les constructeurs ou un autre organisme) pour l'ensemble du matériel utilisé (mammographie, développement, films) stipulant un contrôle trimestriel de fonctionnement,
- contrôle trimestriel des doses délivrées par examen (contrôle des temps de pose, de l'exposition, de la cellule) : ce contrôle sera effectué grâce à l'utilisation de fantômes semblables dans la totalité des unités participant au dépistage. La dose maximale tolérable par incidence doit être inférieure à 5 mGy (dose à l'entrée).

Sur le plan technologique, la Commission Nationale des Cancers recommande une formation initiale spécifique puis un recyclage annuel pour les manipulateurs réalisant les tests de dépistage.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance que revêtent les techniques ainsi définies dans le cadre d'une action engagée au plan national.

Il paraît important qu'ils soient l'objet d'une large diffusion auprès des médecins participant à l'action de façon à ce que l'équipement préconisé, lorsqu'il n'est pas déjà réalisé, puisse être mis en place progressivement.

Le Directeur

Le Médecin Conseil National

Gilles JOHANET

Professeur Claude BERAUD